

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 09 AVRIL 2021

Après présentation de l'ensemble des chiffres composant les comptes administratifs 2020 et les budgets primitifs 2021, par Francis Thiébaud, adjoint aux finances, le conseil municipal a délibéré comme suit :

Suite aux travaux conséquents sur les réseaux, a adopté les tarifs de l'eau et de l'assainissement avec une augmentation respective de 7 et 5 centimes par m³. Soit, 1.35 € le m³ d'eau et 1.30 € le m³ d'assainissement.

Les comptes de gestion établis par le trésorier et les comptes administratifs ont été approuvés. Après affectation à la section d'investissement, les 3 budgets dégagent chacun un excédent de fonctionnement à reporter de : 190 345.33 € pour le budget général, 31 185.20 € pour le budget de l'eau et 56 202.21 € pour le budget assainissement.

Les budgets primitifs ont été votés à l'unanimité :

Budget général équilibré à : fonctionnement 1 028 073.07 €, investissement : 420 820.26 €. Outre, les reports de 2020, les principales dépenses d'investissement sont : travaux en forêt (14 000 €), mairie (6 000 €), voirie (50 000 €), achat de matériel (3 000 €), prévision pour chaufferie (60 000 €), prévision pour aménagement centre-ville (60 000 €), remboursement d'emprunts (78 000 €)

Budget de l'eau en équilibre : fonctionnement 209 582.77 €, investissement 499 756.14 €. Sont prévus en investissements : le remplacement du réseau d'eau potable du Lyaumont- 2^{ème} tranche (50 000 €), des conduites aux Granges de la Branleure et au Bas de la Côte (130 000 €), remboursement d'emprunts (45 000 €).

Budget de l'assainissement : fonctionnement 166 832,94 €, investissement 391 626,48 €.

Les dépenses d'investissement consistent au report des travaux de remplacement du réseau d'assainissement du quartier du Bambois (250 000 €) et au remboursement d'emprunts (50 000 €).

Les taux des impôts directs locaux restent inchangés pour l'année 2021 : 37.09 pour le foncier bâti (dont 12.61 taux communal 2020 + 24.48 taux départemental 2020) et 34,97 pour le foncier non bâti. Le produit fiscal attendu est de 332 425 €.

La fermeture d'une classe de l'école primaire a été confirmée par les services académiques. Reste donc 3 classes.